



**CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU,
BASSE-NORMANDIE**

RAPPORT FINANCIER 2014

.....

Crédit  Mutuel

_____ Maine-Anjou, Basse-Normandie _____

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	p.2
Eléments financiers relatifs aux comptes	p.2
Activités et résultats	p.5
Fonds propres et exposition aux risques	p.11
Bilan et perspectives	p.20
Liste des mandats	p.21
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	p.27
Bilan au 31 décembre 2014	p.27
Compte de résultat au 31 décembre 2014	p.28
Flux de trésorerie nette	p.29
Variation des capitaux propres	p.30
Annexe au bilan et au compte de résultat	p.31
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p.76

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G	Société de capital risque
ACMAN	100,0 %	100,0 %	I.G	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G	Société de portage foncier
Zephyr FCT	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat

CHANGEMENT DE METHODE DE CONSOLIDATION

La mise en application des normes IFRS 10 et 11 ne permet plus l'utilisation de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 relative au contrôle des entités consolidées. Cette évolution normative ne reconnaît plus au Groupe le contrôle conjoint du Fonds Commun de Titrisation en partage avec le Groupe du Crédit Mutuel Océan, le FCT Zéphyr. Précédemment consolidé en intégration proportionnelle, le Fct Zéphyr est traité par Mise en Equivalence. Ses titres auparavant éliminés sont inscrits à compter de l'exercice 2014 dans le poste des Actifs Disponibles à la Vente (DALV). Ils remplacent pour un montant strictement équivalent la quote-part de créance détenue à son actif par le véhicule auparavant intégrée proportionnellement. Ce changement de méthode de consolidation n'a aucun impact tant sur la taille du bilan que sur le résultat du Groupe.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2014 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

Activité d'investissement

Synthèse à la clôture sur les lignes déclassées depuis 2010

A la clôture des trois exercices précédents, au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances), le Groupe avait déclassé en coût du risque certains investissements de type CMBS. A la fin de l'exercice 2014, le Groupe n'a plus d'exposition sur ces instruments, dont aucun n'est déclassé. L'évolution est la suivante :

Nom de l'exposition	Valeur comptable		Variation de l'exposition	Provisions		Dotation	Reprise	Provisions	% provisionné
	2013	2014		2013	2014				
Fleet Street III A2	7,39	0	-7,39	7,39	0	7,39	0	0%	

L'amortissement anticipé de cette ligne provisionnée à 100% se traduit par une reprise de l'intégralité des 7,39 M€ de provision en coût du risque.

Provision sectorielle sur CMBS

Cette provision statistique couvre l'ensemble des expositions résiduelles sur les titrisations saines de prêts commerciaux européens. Au cours de l'exercice ce portefeuille a connu une baisse de son exposition de 10,57 M€ à 3,94 M€ rendant peu significatif le niveau de la provision sectorielle constituée à hauteur de 1,03 M€ à la clôture de l'exercice 2013. Cette provision a donc été intégralement reprise en 2014.

Résiliation de swaps comptabilisés en « Carved out » (IAS 39)

L'activité de distribution de crédits a été marquée en 2014 par une production encore soutenue et un montant très important de renégociations des créances à la clientèle, modifiant ainsi les impasses actif/passif. Le poids des nouveaux dossiers (production nouvelle et renégociée) est devenu proportionnellement plus important dans le taux de rendement moyen du stock global. Les opérations de couverture réalisées au fil des ans dans le cadre de la politique de gestion de bilan, en particulier sous forme de swaps de taux emprunteurs du taux fixe, se sont avérées après analyse moins efficaces qu'à l'origine. Sans modifier le montant notionnel global qui ajuste l'exposition au risque de taux, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a substitué au sein de son portefeuille de couverture, des swaps de taux d'un montant de 120 M€ à de nouveaux swaps de maturité plus courte. Ces opérations ont entraîné le versement d'une soulte de résiliation de 12,29 M€.

Sortie de la position Emtn Sigma Finance

Ce titre émis par le véhicule Sigma Finance pour 13 millions USD a été acquis par le Groupe le 15 mars 2007. Cette émission faisait partie de tranches de premières pertes du véhicule sous la forme de « Capital Note ». Lors de la faillite de la structure Sigma prononcée le 7 octobre 2008, tous les paiements du titre ont été suspendus et aucun versement n'a été enregistré depuis cette date. La mise en liquidation des actifs de Sigma s'est traduite par un niveau de pertes qui a lui-même affecté les parts senior, ce qui signifie que la valeur des « Capital Notes » en circulation est mathématiquement réduite à zéro. Dès l'annonce du défaut, cette ligne a été déclassée et provisionnée à hauteur de 100%.

La date de maturité du papier était fixée au 17 mars 2014. Dans l'attente de l'annulation définitive de cette souche, bien que toujours inscrite chez le dépositaire du Groupe, cette dernière a enregistré la sortie de cette ligne marquant une perte de 13 M\$, perte couverte intégralement par la reprise de la provision du même montant. La contrepartie de cette reprise diminue le coût du risque de l'exercice à hauteur de 10,41 M€. Ces écritures n'ont pas eu d'impact sur le résultat 2014.

Détermination de provisions sectorielles

La démarche de provisionnement Filières mise en œuvre depuis trois ans au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes et est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macroéconomiques aux niveaux national et régional sur l'activité Crédits Professionnels ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprises ».

Les constats externes portent, d'une part, sur la faiblesse de la conjoncture économique globale française et européenne, et, d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire et par des sociétés privées. Ils concourent ainsi à désigner les secteurs suivants comme particulièrement sensibles :

- le secteur du bâtiment qui marque une amélioration sensible à l'image du secteur immobilier dans son ensemble et qui a probablement atteint un point bas. Néanmoins les trésoreries des entreprises restent fragiles, 11% réglant leurs traites au-delà de 30 jours. Si le nombre de transactions est en augmentation sur l'année, la baisse sévère des mises en chantier et des demandes de permis de construire dégagent un horizon d'activité encore très limité pour les professionnels du secteur ;
- le secteur automobile qui autour de la réparation, de la construction et de la sous-traitance semble se stabiliser après une forte contraction de son marché. Si le déclin des ventes semble enrayé depuis quelques mois, cette embellie ne se traduit pas encore dans les chiffres du nombre de dépôts de bilans qui ont augmenté au cours de l'année ;
- le secteur du transport qui est un miroir du niveau d'activité est toujours fragilisé par une concurrence exacerbée qui s'amplifie avec la libéralisation du cabotage au niveau européen. Malgré la récente amélioration des coûts d'exploitation liée à la baisse du prix du pétrole, une tendance claire demeure difficile à dégager ;
- les constats formulés dans le secteur du commerce de proximité à partir des indicateurs d'activité fournis par la Banque de France depuis 2012 sont reconduits pour cet exercice. Le niveau des défaillances d'entreprises reste élevé dans ce secteur ;
- le secteur de l'imprimerie, lui-même sensible au niveau général de l'activité, est de surcroît confronté à la concurrence numérique, ce qui affecte certaines sociétés n'ayant pas anticipé ce virage technologique ;
- le secteur de l'agriculture qui est venu compléter les secteurs sous revue. L'analyse des délais de paiement, en particulier des filières d'élevage, montre une augmentation très significative des retards de paiements fournisseurs chez plus de 10% des exploitants, soit une augmentation de 3,2% en un an.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. En dépit d'une conjoncture peu amène, l'analyse des dossiers concernés se traduit par une dotation nette de 1,24 M€ Ces provisions ne sont pas déduites fiscalement.

Provision collective sur les prêts et créances

Cette provision est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut (E+) dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique 'coût du risque' du compte de résultat. Une évolution méthodologique appliquée pour la première fois sur l'arrêté des comptes de l'exercice inclut les engagements de hors-bilan. En tenant compte de cette modification marginale du périmètre de calcul et de l'ensemble des paramètres statistiques applicables, la provision collective est affectée d'une reprise nette de 0,49 M€

EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE : Néant

ACTIVITES ET RESULTATS

L'ACTIVITE COMMERCIALE

L'activité commerciale du groupe s'est maintenue à un niveau soutenu en 2014 malgré une conjoncture peu favorable. La conquête de nouveaux clients à hauteur des objectifs du plan à moyen terme, soit 30 000 entrants par an préserve le fonds de commerce du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie. Ainsi le nombre de client atteint 654 369 clients, soit une progression nette de +8 139 en 2014.

L'EPARGNE

Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 200 M€ hors comptes courants, soit une variation de +3,2%. Corrigée de l'effet de la capitalisation des intérêts annuels, la collecte atteint 119 M€ Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours	Variation % total
Livrets	47	1,5%
Epargne logement	147	12,0%
Epargne à Terme	6	0,3%
Ensemble Epargne bancaire	200	3,2%
Comptes de chèques	50	3,8%
Ensembles	250	3,3%

La collecte d'épargne bancaire s'est redressée au cours de l'exercice 2014, tirée par l'épargne logement dont la rémunération est demeurée attractive, les taux de rémunérations étant restés constants sur toute la période. La baisse des taux des livrets et de l'épargne à terme se traduit par un net ralentissement de la progression des encours. La progression des comptes chèques est principalement attachée à la hausse des encours sur les comptes courants des particuliers.

L'épargne financière poursuit sa décollecte avec un recul de -21 M€ Ce repli est principalement lié aux rachats sur les Opcvm monétaires à hauteurs de -17M€ Le mouvement semble tout de même ralentir par rapport aux décollectes observées lors des trois précédents exercices.

L'épargne assurance collecte 91 M€ recyclant les retraits opérés sur les livrets. Ce chiffre reste néanmoins en retrait par rapport à la collecte 2013 qui atteignait 111 M€ Avec capitalisation l'encours d'épargne assurance atteint 3 624 M€ en progression de +3,8% sur l'exercice.

LES CREDITS

Avec une production globale de 1 783 M€ de crédits, l'année 2014 se maintient à un bon niveau de production. En synthèse les chiffres de production et les encours à la clôture de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après

	Production 2014	Variation Prod N-1	Encours 2014	Variation encours N-1
-Crédits à la Consommation	291	3,6%	506	-0,4%
-Crédits à l'habitat	930	-7,5%	5 789	3,6%
-Crédits aux pro et Entreprises	374	7,5%	1 460	1,5%
-Crédits aux collectivités	45	-21,1%	332	0,3%
-Crédit à l'agriculture	143	5,1%	631	3,6%

La production de crédits à la consommation en progression de 3,6% permet à peine de maintenir les encours traduisant la rotation rapide de cette catégorie de concours.

La production de crédits à l'habitat malgré un repli sensible par rapport à l'exercice 2013 à -7,5% reste sur des niveaux élevés. Cette année encore, l'activité est marquée par un très fort volume de renégociations qui a pesé

sur la production d'affaires nouvelles. Malgré ce contexte contrasté, l'encours global est en progression cette année, comme chaque exercice depuis le précédent et l'actuel plan à moyen terme.

Les concours aux entreprises et aux professionnels connaissent une production soutenue de +7,5%, progression qui traduit dans les faits l'implication du Groupe de Maine Anjou et Basse Normandie dans l'économie de sa région.

La production de crédits aux collectivités est en repli, cette variation pouvant être considérée comme normale, ce segment de marché étant marqué par des cycles annuels contrastés.

Les concours à l'agriculture continuent leur progression tant en encours qu'en production. Ce segment est devenu un pôle majeur de l'activité du Groupe.

ASSURANCE IARD

Le portefeuille du Groupe de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre 414 166 contrats en hausse de +2,3%. La progression est régulière pour la quatrième année consécutive, et ceci sur tous les segments majeurs de l'activité (Auto, Habitat, Prévoyance et Santé).

L'année 2014, seconde année du plan à moyen terme, s'inscrit dans le prolongement de 2013, le Groupe maintenant une progression de tous ses indicateurs. Les résultats 2014 témoignent de la dynamique du modèle de la banque mutualiste. Par sa solidité, sa proximité avec ses sociétaires-clients et sa politique de partenariats, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie réunit tous les atouts nécessaires à la réussite de ses ambitions.

ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	94	92	2	2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7	15	-8	-54%
Instruments dérivés de couverture	135	97	39	40%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 227	1 624	604	37%
Prêts et Créances sur établissements de crédit	2 220	2 496	-275	-11%
Prêts et Créances sur la clientèle	9 041	8 798	243	3%
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	46	64	-18	-29%
Compte de régularisation	228	292	-64	-22%
Immobilisations	48	50	-1	-3%
Total Actif	14 047	13 526	520	4%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7	13	-7	-50%
Instruments dérivés de couverture	92	118	-26	-22%
Dettes envers les établissements de crédit	1 193	1 204	-11	-1%
Dettes envers la clientèle	8 141	7 893	248	3%
Dettes représentées par un titre	2 208	2 066	142	7%
Comptes de régularisation	256	225	32	14%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0	0%
Provisions pour risques et charges	33	41	-8	-19%
Capitaux propres	2 118	1 967	150	8%
Total Passif	14 047	13 526	520	4%

L'accroissement du total de bilan de 4 % à 14 047 K€s'analyse comme suit :

A l'actif, les emplois de trésorerie progressent de 2 M€ à 94 M€

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat se décomposent de la façon suivante : à l'actif, il n'y a plus d'opération en juste valeur sur option, seulement des positions sur dérivés en juste valeur. Le passif ne comprend que des positions de « passif » sur dérivés. Le détail par stratégie se ventile dans les postes ci-après :

	2014	2013	Variation	% var
Swap de couverture obligations	13,95	26,95	-13,00	-48%
Actif	6,96	13,48		
Passif	6,99	13,47		
Portefeuille de Caps	-0,45	1,19	-1,65	-138%
Actif	-0,11	1,30		
Passif	-0,34	-0,11		
JVR Actifs	6,85	14,78	-7,93	-54%
JVR Passifs	6,64	13,36	-6,72	-50%

Le poste des « Actifs financiers à la juste valeur » par résultat diminue de -8 M€ avec l'amortissement de certaines expositions. Le solde des postes résiduels varie sous l'effet des opérations sur dérivés négociées pour le compte de la clientèle, en particulier des opérations de caps afin de couvrir les portefeuilles clientèles de crédits à taux variables plafonnés. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. Ces opérations sont donc comptabilisées en juste valeur.

Les postes des « Instruments de dérivés de couverture » actif et passif enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle et les swaps prêteurs de l'inflation (assimilé à un taux fixe en gestion de bilan) sont associés à une partie des positions sur livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste des « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions associées. Les tests de contrôle d'efficacité de la couverture sont réalisés dès l'origine de façon prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2014 l'évolution des postes est la suivante :

	2014	2013	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	90	88	2,0	2%
Swaps/titres acquis	-29	-36	6,8	-19%
Swaps clientèle et Inflation	-18	-74	55,8	-76%
Position nette actif/passif	43	-21	64,6	-305%

Les positions sur titres émis sont prêteuses du taux fixe. Elles profitent du contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'exercice. A l'inverse les positions à la clientèle sont emprunteuses du taux fixe.

Le volume des actifs financiers disponibles à la vente atteint 2 227 M€ soit une augmentation de 604 M€. Le poste se ventile de la façon suivante :

	2014	2013	Variation	% de variation
Titres DALV	1 072	608	464	76%
Participations	14	12	2	15%
Parts dans les entreprises liées	1 141	1 003	138	14%
Total Actifs Disponibles	2 227	1 623	604	37%

Le tableau des variations se décompose comme suit :

	Dépréciations durables			Variations Juste Valeur		
	2013	Acquisitions	Cessions	2014		
Titres DALV	608	564	-116	15		1 072
Participations	12	2	0			14
Parts dans les entreprises liées	1003	72	0	66		1 141

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement de titres Disponibles à la Vente concerne à hauteur de 500 M€ l'enregistrement au bilan des titres Zephyr (cf. § Changement de méthode de consolidation) et pour 64 M€ d'acquisitions d'Opcvm du portefeuille de capitalisation. Les sessions comprennent -51 M€ de titres amortis et -65 M€ de cessions d'Opcvm du portefeuille de capitalisation. L'encours des participations croît suite aux acquisitions réalisées par Volney Développement à hauteur de 2 M€ Enfin concernant les parts dans les entreprises liées, le Groupe a souscrit à hauteur de 71,8 M€ à l'augmentation de capital de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

La variation de juste valeur des parts dans les entreprises liées se décompose comme suit :

ACM SA	29
ACM Iard	1
BFCM	23
Euro Information	9
CIC	4
Total Variation	66

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » diminuent de -275 M€ La principale variation concerne la sortie du prêt détenu par le Fct Zéphyr à hauteur de -500 M€ suite au changement de méthode de consolidation (cf. § Changement de méthode de consolidation). Les prêts interbancaires ont été remboursés à hauteur de -23 M€ Les comptes courants ouverts à la Bfcm et à la Cccm progressent de 256 M€ tandis que l'encours centralisé de l'épargne règlementée diminue de -4 M€ La Caisse de Refinancement à l'Habitat a procédé au remboursement de -5 M€ de prêts subordonnés.

Les « Créances à la clientèle » progressent de 243 M€ à 9 041 M€ soit une augmentation de 3 %. Les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de 203 M€, les crédits accordés aux entreprises qui augmentent de 21 M€ et ceux à l'agriculture de 22 M€ Le volume de crédits à la consommation fléchit de -3 M€

Le poste des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » s'inscrit en repli de -18 M€ à 46 M€ Cette variation s'explique principalement par l'amortissement des lignes du portefeuille de distribution en gestion extinctive pour -26,3 M€ et de la reprise de provisions sur l'amortissement anticipé de Fleet Street III à hauteur de 7,3 M€ (cf. § événements significatifs).

Au passif, le poste des « Dettes envers les établissements de crédit » diminue 11 M€ à 1 193 M€ Les principales variations concernent le débouclage de -230 M€ de pensions livrées, le Groupe ayant récupéré la disponibilité de ces titres pour respecter ses ratios réglementaires. Le Groupe a recouru au service de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pour appeler +214 M€ de ressources au titre du programme de TLTRO de la Banque Centrale Européenne en compensation. Le solde provient de variations des comptes de créances rattachées.

Le poste « Dettes envers la clientèle » progresse de 248 M€ à 8 141 M€ soit + 3%, porté par l'effort de collecte d'épargne déployé tout au long de l'année sous l'effet principal de la collecte d'épargne règlementée et centralisée à hauteur de +199 M€, et des comptes courants et créances rattachées pour près de +49 M€

Le poste « Dettes représentées par un titre » progresse de 142 M€ à 2 208 M€ La variation s'explique par un accroissement net des émissions de titres de créances négociables pour 128 M€, une augmentation de 3 M€ des encours sur bons de caisse et un ajustement de 11 M€ liés aux instruments de couvertures associés à ces émissions.

Enfin la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

en millions €	31/12/2013	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de Capital	Variation de Juste Valeur		Autres	Résultat	31/12/2014
Réserves consolidées	782,5	77,9								860,4
Report à nouveau	0,0	7,0	-7,0							0,0
Primes d'émission	9,5									9,5
Gains ou Pertes Latents	745,8					64,7	0,2			810,7
Capital	344,5			74,5	-70,9					348,1
Résultat	84,9	-84,9							88,9	88,9
Total Situation Nette	1 967,2	0,0	-7,0	74,5	-70,9	64,7	0,2	88,9		2 117,5

La situation nette du Groupe progresse principalement par l'incorporation du résultat de 89 M€ et des variations de juste valeur pour 65 M€. Les dividendes distribués et la variation nette de capital ajustent la variation du poste à hauteur de -4 M€.

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	155	155	0,532	0,3%
Commissions Nettes	107	108	-1,1	-1%
Gains ou Pertes sur portefeuille à la JV par résultat	-5	-6	0	-4%
Gains ou Pertes nets sur actifs financiers DALV	36	38	-2	-5%
Résultat des autres activités	0	2	-1	-73%
PRODUIT NET BANCAIRE	294	297	-4	-1%
Charges Générales d'exploitation	-173	-174	1	-1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	120	123	-3	-2%
Coût du Risque	-3	-12	9	-73%
RESULTAT D'EXPLOITATION	117	111	6	6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	-58%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	117	111	6	5%
Impôt sur le résultat	-28	-26	-2	8%
Résultat Net total IFRS	89	85	4	5%
Résultat consolidé - Minoritaires	0	0	0	ND
RESULTAT NET	89	85	4	5%

A 294 M€ le produit net bancaire baisse de -4 M€:

- La marge d'intérêts est stable à 155 M€, la variation annuelle s'affichant à +0,3 %. Ce chiffre comprend la résiliation de 12 M€ (cf. § événements significatifs), variation qui n'apparaît pas d'un exercice à l'autre, le Groupe ayant résilié un montant équivalent en 2013,
- les commissions nettes reculent très légèrement de -1 M€, soit -1%,
- les gains ou pertes sur les portefeuilles en juste valeur à -5 M€ s'expliquent à hauteur de -3,8 M€ par l'étalement de soulte de swaps résiliés en 2011 et le solde par les valorisations des positions de dérivés en juste valeur,
- les gains et pertes sur actifs disponibles à la vente s'élèvent à 36 M€, montant formé de 34 M€ de dividendes reçus des titres de participation et filiales du Groupe et de 2 M€ de plus-values nettes de cession,
- le résultat des autres activités pour 0,5 M€ complète la justification du PNB.

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de -1 % à 173 M€. La stabilisation est principalement imputable à la stabilisation des charges de personnel, une partie des effectifs des services centraux ayant rejoint le pôle du GIE national Crédit Mutuel CIC services.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,9 % contre 58,6 % en 2013.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en baisse de -3 M€ à 120 M€ par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque en baisse pour la troisième année consécutive se ventile selon les lignes suivantes :

en millions €	déc-14	déc-13	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur base individuelle	-9,3	-15,6	6,3	-68%
Provisions sectorielles	-1,2	0,7	-1,9	155%
Actualisation des provisions	-0,6	-0,8	0,2	-30%
Provisions sur base collective	0,5	-1,0	1,5	296%
Provisions sur titres de créances douteuses	7,4	4,6	2,8	38%
Total risques	-3,2	-12,1	8,8	-272%

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant le classement en défaut dans le dispositif de notation du Groupe CM-CIC) a fait l'objet d'une reprise 0,5 M€. La ligne de provisions sur titres pour créances douteuses comprend l'ensemble des impacts attaché aux diverses opérations sur titres décrites dans les événements significatifs et résumées ci-dessous :

Détail coût du risque titres (en millions d'euros)

FCC Kion	0,22
Fleet Street III	7,39
HIME	<u>-0,19</u>
Total	7,42

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés correspondent au net des plus ou moins-values sur les cessions d'immeubles soit un gain net de 0,12 M€

Compte tenu d'une charge d'impôt de -28 M€ le résultat net IFRS 2014 ressort à 89 M€ hausse de 5 %.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs de la Caisse Fédérale s'établit à 0,63%.

RECAPITULATIF DES RESULTATS IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

2010	2011	2012	2013	2014
48 136	70 399	66 157	84 904	88 913

CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2014	2013	% de variation
Groupe bancaire	88,77	84,64	5%
Volney Développement	0,05	-0,05	-200%
Volney Bocage	-0,07	-0,02	ns
Acman	0,16	0,33	-52%
TOTAL	88,91	84,90	5%

La contribution du FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, le véhicule n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu, d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs et les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mises en équivalence).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitements pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

En millions €	2014	Bâle I 2013	Bâle III 2014	Bale 2.5 2013
Fonds propres de base (Tier One)	928	1 214	928	1 214
Fonds propres complémentaires		345		345
Déductions		-732	-11	-739
Risques pondérés	7 754	7 275	3 123	3 504
Ratio Tier One	11,97%	11,37%	29,36%	23,40%

Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement

31.12.2014	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	en K€	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						166	166	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	2 151	2 151	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0	2 151	2 151	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail					0	0	0	
Prêts et avances	109 656	1 266	3 742	60	114 724	94 738	209 462	0
Administrations centrales	11 076	52	592	0	11 720	0	11 720	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	217	0	173	0	390	3 942	4 332	0
Grandes entreprises	8 556	0	0	0	8 556	6 953	15 509	0
Clientèle de détail	89 807	1 214	2 977	60	94 058	83 843	177 901	0
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0		0	
Total	109 656	1 266	3 742	60	114 724	97 055	211 779	0

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers comités et lors des Conseils d'Administration.

Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossier et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2014	31.12.2013
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 220 229	2 495 640
Clientèle	9 112 721	8 844 725
Exposition brute	11 332 950	11 340 365
Dépréciations	-111 252	-102 986
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-111 252	-102 986
Exposition nette	11 221 698	11 237 379

	31.12.2014	31.12.2013
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	14,9%	16,2%
Etablissements (institutions)	12,3%	6,3%
Entreprises (corporate)	6,9%	7,4%
Clientèle de détail (retail)	65,9%	70,1%

	31.12.2014	31.12.2013
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	72,9%	66,1 %
Europe hors France	21,9%	27,2 %
Autres pays	5,2%	6,7 %

	31.12.2014	31.12.2013
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	198 120	182 336
Dépréciation individuelle	-103 382	-94 622
Provision collective des créances	-7 870	-8 364
Taux de couverture global	56,2%	56,5 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	52,2%	51,9 %

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de Distribution génère un risque de crédit significatif.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de

gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan Groupe" harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources de financement :

1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme.

2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres.

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH.

4- un encours de 746 M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2014. Cet encours comprend les titres du FCT Zéphyr.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- Le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2014 s'élevait à 2 651 M€ contre 2 514 M€ hors opération Zéphyr, en augmentation de 137 M€ par rapport au 31 décembre 2013.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le coefficient de liquidité : au 31 décembre 2014, ce coefficient s'élevait à 166%,
- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2014, il atteint 93,25%

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 87 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2014, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 108 %.

Tableau des maturités pour le risque de liquidité

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2014							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Maturités résiduelles contractuelles en K€								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	3	13	59	141	266	6369		6851
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	7	279	1 174	3 032	66 324	64 399		135 215
Actifs fin. disponibles à la vente	317	10 344	14 332	103 003	386 434	330 627	1 382 404	2 227 461
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	1 048 122	220 511	771 127	922 402	2 050 942	6 208 088	15	11 221 207
Placements détenus jusqu'à leur échéance		7 001	1 901	13 797	3 090	19 970		45 759
Autres actifs	16 670	102 771	51		3 750	3 750	15	127 007
Passif								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	3	5	59	130	186	6 260		6 643
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	1 227	2 833	2 715	7 484	43 881	33 885		92 025
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 554 258	540 934	838 954	1 030 659	1 979 857	1 486 021	106 919	11 537 602
Autres engagements	2 574 234	143 415	680 179	4 782	19 942	54 470	56 979	3 534 001

Tableau issu de la consolidation prudentielle qui consolide la filiale ACMAN par mise en équivalence au lieu de l'intégration globale en normes Ifrs.

Risque de taux

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au Groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revu annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la Commission Européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- ⇒ relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- ⇒ relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinées à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisables capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation.

La limite de transformation nationale est calculée semestriellement par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, sur la base des situations aux 30 Juin et 31 Décembre et des prévisions de production. La sensibilité du PNB à 1 et 2 ans ne doit pas dépasser +/- 6 %.

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200pb est de -110 M€ en fonds propres supplémentaires.

Risque de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

- Portefeuille de capitalisation long terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 6 % à 8 % de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5 % à 6 %.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général et dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2014, son encours atteint 143 M€ et son exposition répartie sur 30 fonds différents. La performance du portefeuille atteint 3,97 % et contribue au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 1,1 M€

- Portefeuille de distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice précédent.

L'encours résiduel du portefeuille s'élève à 56 M€ contre 117 M€ fin 2013, principalement investi en risques bancaires européens et en titrisations. La sortie de la ligne Fleet Street III et l'abandon de la provision sectorielle Cmbis devenue peu significative (cf. § événements significatifs) permettent au portefeuille de dégager une contribution de 9,64 M€ au résultat courant avant impôt 2014 contre 10,80 M€ l'année précédente.

- Portefeuille de gestion de la liquidité

Créé en janvier 2012, ce nouveau portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III.

L'encours du portefeuille s'élève à 239 M€ dont 181 M€ de risques souverains français et 58 M€ de covered bonds émis par banques européennes.

Au 31 décembre 2014, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt 2,87 M€

- Portefeuille de rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissement collectif ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposé sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2014 est de 60 M€, dont 20 M€ d'OPCVM.

Au 31 décembre 2014, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 1,33 M€

- Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 55 M€ au 31 décembre 2014. Il impacte positivement le résultat courant avant impôt 2014 à hauteur de 0,83 M€

LE RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

L'instruction 2010-I-01 modifiant l'instruction 200-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31/12/2010 a été mis en œuvre officiellement pour la première fois sur la base de l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents. Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs les taux des coefficients de pondération sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle.

Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant :

- Le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2014, les exigences de ce ratio sont respectées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application du décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, toutes les sommes dues aux fournisseurs par le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2014 sont exigibles et réglées dans un délai de 30 jours. A cette date le solde à régler s'élève à 146,5 K€

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2014 restera caractérisée par la faiblesse de la demande et de la croissance mondiale. Seule l'économie américaine a confirmé son redémarrage alors que les Européens éprouvent toujours des difficultés à trouver une sortie à leurs difficultés économiques et leurs crises politiques. Les pays émergents ont, quant à eux, subi les grands rééquilibres financiers mondiaux et ont vu la fuite d'une grande partie des avoirs non-résidents investis sur leur zone.

Dans ce contexte, la France a connu une faible croissance en 2014, et son économie peine à redémarrer. En 2014, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a continué de contribuer au développement économique de ses régions. Son activité soutenue de crédit, d'épargne et de prévoyance au service des projets de ses sociétaires clients confirment cet engagement. En accompagnant tant les entreprises en fonds propres que les agriculteurs avec sa nouvelle offre de portage foncier, il marque également sa volonté d'être un partenaire durable et responsable.

Dans les grandes lignes, l'environnement économique et social de 2015 sera semblable à celui de 2014. Faible croissance, taux d'intérêt très bas et évolutions technologiques continueront à affecter le secteur bancaire. Au service de ses clients sociétaires, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie inscrira son action dans le temps et sur son territoire. Le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie poursuivra donc son adaptation et son action en s'appuyant sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière.

LISTE DES MANDATS (au 31 décembre 2014)

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Daniel LEROYER

Fonction	Société
Président du Conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Générale de Financement (CAGEFI) CREAVENIR (Association) Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil de Surveillance	SODEREC
Membre du comité exécutif	Fondation du Crédit Mutuel
Administrateur	CIC Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association) SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN) SAS Volney Bocage
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Centre International du Crédit Mutuel (Vice-Président) Volney Événements (Association)
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	SAS Volney Développement Assurances du Crédit Mutuel IARD SA Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Monsieur Bernard AUBRY

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou

Monsieur Jean-Luc BIGARE

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN) Caisse Générale de Financement (CAGEFI) URSSAF
Président Directeur Général	SAS PLAFITECH
Trésorier	Laval Développement Fédération BTP 53 Caisse Congés Payés Bretagne
Gérant	SCI LORKA SCI LA PAIX SCI BAC
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel Laval Saint Tugal - Changé

Monsieur Eric BUYSENS

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien
Administrateur	SAS VOLNEY Développement

Madame Noëlle CAILLET

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

Monsieur Jean-Yves DROTS

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse de Crédit Mutuel de Granville

Monsieur Gérard BARBIER

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Villaines la Juhel Téléproton 53

Monsieur Jacky MICHEL

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Alençon Centre Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Jean-Luc RAVENEL

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coulaines

Monsieur Jean-Claude SOUAVIN

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie CREAVENIR Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Huisne
Administrateur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)

Monsieur Michel ANGOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

Monsieur Patrick AUBIN

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Bretagne

Monsieur Roger AURY

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel de Argentan
Associé	AURY Fermetures

Monsieur Stéphane BIGOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Ernée Bocage

Monsieur Jean-Marc BUSNEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ACOME ACOME WUHAN (Chine) ACOME IBERIA URSCOP Foyer des Hirondelles
Président	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët ACOME XINTAI (Chine)

Madame Ghislaine COUALLIER

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Lude

Monsieur Jean-Pierre GAUME

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS Volney Bocage
Président	Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais
Autres	Association Inter InterBio Pays de la Loire Agronat SCI du Biopôle du Bocage

Monsieur Olivier de LACOSTE DE LAVAL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Lô Centre

Monsieur Daniel LE DRAMP

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Carentan

Monsieur Alain LEMEE

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	SAS Maine Impression Continu

Monsieur Stéphane MIGNOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Château-Gontier
Co-Gérant	SARL COMM'LM

Monsieur Patrice PROVOST

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint James

Monsieur Denis RICHARD

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Sillé le Guillaume

Monsieur Michel ROUSSEAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ACADEA
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de La Flèche
Vice-Président du Conseil d'Administration	Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Bernard SEROT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

Monsieur Nicolas VICTOR

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	SAS B.A.A.C

Monsieur Joël VIEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	Association Espoir Santé Association Solidarité Amitié Manche Alba
Secrétaire	Association ANEHP

Monsieur Nicolas CIVITA

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Daniel LANDELLE

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Moïse TAFFOREAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Jacques SANSON

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Comité d'entreprise

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

COMPTES CONSOLIDES IFRS

CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Société coopérative anonyme à capital variable

Siège social : 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9.

Siret : 556 650 208.

Bilan au 31 décembre 2014

(en milliers d'Euros)

Actif	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Caisse, Banques centrales, CCP.....	1a	93 814	91 738
Actifs financiers à la juste valeur par résultat.....	2a, 6,7	6 851	14 778
Instruments dérivés de couverture.....	3a, 4,6,7	135 215	96 589
Actifs financiers disponibles à la vente.....	5a, 5b, 6	2 227 462	1 623 637
Prêts et créances sur les établissements de crédits.....	1a	2 220 229	2 495 640
Prêts et créances sur la clientèle	8a	9 001 469	8 741 739
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.....	3b	39 627	56 148
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	45 759	64 249
Actifs d'impôts courants.....	12a	62 011	67 574
Actifs d'impôts différés.....	12b	38 803	37 429
Compte de régularisation et actifs divers.....	13a	127 242	187 053
Immeubles de placement.....	15	512	542
Immobilisations corporelles	16a	47 854	49 251
Immobilisations incorporelles.....	16b	7	7
Total de l'actif		14 046 855	13 526 374

Passif	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	2b,6,7	6 643	13 361
Instruments dérivés de couverture.....	3a,4,6,7	92 025	117 738
Dettes envers les établissements de crédit.....	1b, 7	1 193 211	1 203 890
Dettes envers la clientèle.....	8b	8 140 772	7 893 049
Dettes représentées par un titre	11	2 201 196	2 070 778
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.....	3b	6 404	-4 713
Passifs d'impôts courants.....	12a	22 201	28 433
Passifs d'impôts différés.....	12b	53 091	43 138
Compte de régularisation et passifs divers.....	13b	180 927	152 958
Provisions techniques des contrats d'assurance.....			
Provisions	19	32 813	40 525
Capitaux propres totaux.....		2 117 572	1 967 217
Capitaux propres part du Groupe.....		2 116 004	1 966 146
Capital et réserves liées.....	21a	357 047	354 003
Réserves consolidées.....	21a	859 419	781 486
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres..	21b	810 625	745 753
Résultat de l'exercice.....		88 913	84 904
Capitaux propres - Intérêts minoritaires.....		1 568	1 071
Total du passif		14 046 855	13 526 374

CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Société coopérative anonyme à capital variable
Siège social : 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9.
Siret : 556 650 208.

Compte de résultat au 31 décembre 2014

(en milliers d'Euros)

En milliers	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts et produits assimilés.....	23	416 301	441 738
Intérêts et charges assimilées	23	-260 893	-286 862
Commissions (produits).....	24	124 273	124 841
Commissions (charges).....	24	-17 078	-16 559
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	25	-5 451	-5 677
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	26	36 015	37 989
Produits des autres activités.....	27	2 583	2 570
Charges des autres activités.....	27	-2 115	-843
Produit net bancaire IFRS.....		293 635	297 197
Charges générales d'exploitation.....	28a,28b	-166 191	-167 026
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des Immobilisations corporelles et incorporelles.....	28c	-6 967	-7 064
Résultat brut d'exploitation IFRS.....		120 477	123 107
Coût du risque	29	-3 239	-12 062
Résultat d'exploitation IFRS.....		117 238	111 045
Gains ou pertes sur autres actifs	30	118	284
Variations de valeur des écarts d'acquisition.....	31	0	0
Résultat avant impôt IFRS.....		117 356	111 329
Impôts sur les bénéfices.....	32	-28 438	-26 431
Résultat net.....		88 918	84 898
Intérêts minoritaires.....		6	-6
Résultat net		88 913	84 904

Etat des résultats nets et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net		88 918	84 898
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		65 735	39 734
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	33, 34	65 738	39 734
Total des gains & pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		-874	-524
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		153 782	124 108
Dont part du Groupe		153 785	124 077
Dont part des intérêts minoritaires		-3	31

Flux de trésorerie nette

(en milliers d'Euros)

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net	88 918	84 898
Impôt	28 438	26 431
Résultat avant impôt	117 356	111 329
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 973	7 064
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-4	
+/- Dotations nettes aux provisions	-16 930	-3 173
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	184	-370
+/- Autres mouvements	-25 764	-8 457
=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-35 541	-4 936
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	519 686	68 606
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-18 242	-36 662
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-349 907	-47 787
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	103 203	-42 479
- impôts versés	-30 928	-24 350
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	223 812	-82 672
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	305 627	23 721
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-46 665	16 198
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-5	3
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 454	-4 977
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-52 124	11 224
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 427	-15 996
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-3 427	-15 996
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	250 076	18 949
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	305 627	23 721
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-52 124	11 224
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-3 427	-15 996
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	235 409	216 460
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	91 729	91 841
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	143 680	124 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	485 485	235 409
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	93 811	91 729
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	391 674	143 680
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	250 076	18 949

Variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actif DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2012	352 681	9 563	723 084	706 580	66 157	1 858 065	1 040
Affectation du résultat (N-1)			66 157		-66 157	0	
Variation du capital de la mère	-8 241					-8 241	
Distribution de la mère			-7 755			-7 755	
Correction de situation nette						0	
Variation PM/MV actif DALV				39 173		39 173	37
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					84 904	84 904	-6
Situation nette 31/12/2013	344 440	9 563	781 486	745 753	84 904	1 966 146	1 071
Affectation du résultat (N-1)			84 904		-84 904	0	
Variation du capital de la mère	3 044					3 044	500
Distribution de la mère			-6 971			-6 971	
Correction de situation nette						0	
Variation PM/MV actif DALV				64 872		64 872	-9
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					88 913	88 913	6
Situation nette 31/12/2014	347 484	9 563	859 419	810 625	88 913	2 116 004	1 568

(1) DALV: disponible à la vente

(2) Les réserves, au 31 décembre 2014, se décomposent en:

- réserve légale	16 924
- réserve spéciale plus values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	623 349
- autres réserves	159 106
- report à nouveau	759
	859 419

Rémunération du capital:

Il sera proposé une rémunération globale de:

- 5 871 K€ au titre des parts d'actionnaires non coopérateurs
- 4 821 K€ au titre des parts B

Les revenus de parts sont assimilés aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tels.

Annexe au bilan et au compte de résultat

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2014 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

Activité d'investissement

Synthèse à la clôture sur les lignes déclassées depuis 2010

A la clôture des trois exercices précédents, au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances), le Groupe avait déclassé en coût du risque certains investissements de type CMBS. A la fin de l'exercice 2014, le Groupe n'a plus d'exposition sur ces instruments, dont aucun n'est déclassé. L'évolution est la suivante :

Nom de l'exposition	Valeur comptable		Variation de l'exposition	Provisions		Reprise	Provisions	% provisionné
	2013	2014		2013	2014			
Fleet Street III A2	7,39	0	-7,39	7,39	0	7,39	0	0%

L'amortissement anticipé de cette ligne provisionnée à 100% se traduit par une reprise de l'intégralité des 7,39 M€ de provision en coût du risque.

Provision sectorielle sur CMBS

Cette provision statistique couvre l'ensemble des expositions résiduelles sur les titrisations saines de prêts commerciaux européens. Au cours de l'exercice ce portefeuille a connu une baisse de son exposition de 10,57 M€ à 3,94 M€ rendant peu significatif le niveau de la provision sectorielle constituée à hauteur de 1,03 M€ à la clôture de l'exercice 2013. Cette provision a donc été intégralement reprise en 2014.

Résiliation de swaps comptabilisés en « Carved Out » (IAS 39)

L'activité de distribution de crédits a été marquée en 2014 par une production encore soutenue et un montant très important de renégociations des créances à la clientèle, modifiant ainsi les impasses actif/passif. Le poids des nouveaux dossiers (production nouvelle et renégociée) est devenu proportionnellement plus important dans le taux de rendement moyen du stock global. Les opérations de couverture réalisées au fil des ans dans le cadre de la politique de gestion de bilan, en particulier sous forme de swaps de taux emprunteurs du taux fixe, se sont avérées après analyse moins efficaces qu'à l'origine. Sans modifier le montant notionnel global qui ajuste l'exposition au risque de taux, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a substitué au sein de son portefeuille de couverture, des swaps de taux d'un montant de 120 M€ à de nouveaux swaps de maturité plus courte. Ces opérations ont entraîné le versement d'une soulte de résiliation de 12,29 M€.

Sortie de la position Emtn Sigma Finance

Ce titre émis par le véhicule Sigma Finance pour 13 millions de dollars US a été acquis par le Groupe le 15 mars 2007. Cette émission faisait partie de tranches de premières pertes du véhicule sous la forme de « Capital Note ». Lors de la faillite de la structure Sigma prononcée le 7 octobre 2008, tous les paiements du titre ont été suspendus et aucun versement n'a été enregistré depuis cette date. La mise en liquidation des actifs de Sigma s'est traduite par un niveau de pertes qui a lui-même affecté les parts senior, ce qui signifie que la valeur des « Capital Notes » en circulation est mathématiquement réduite à zéro. Dès l'annonce du défaut, cette ligne a été déclassée et provisionnée à hauteur de 100%.

La date de maturité du papier était fixée au 17 mars 2014. Dans l'attente de l'annulation définitive de cette souche, bien que toujours inscrite chez le dépositaire du Groupe, cette dernière a enregistré la sortie de cette ligne marquant une perte de 13 M\$, perte couverte intégralement par la reprise de la provision du même montant. La contrevaletur de cette reprise diminue le coût du risque de l'exercice à hauteur de 10,41 M€ Ces écritures n'ont pas eu d'impact sur le résultat 2014.

Détermination de provisions sectorielles

La démarche de provisionnement Filières mise en œuvre depuis trois ans au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes et est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macroéconomiques aux niveaux national et régional sur l'activité Crédits Professionnels ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprises ».

Les constats externes portent, d'une part, sur la faiblesse de la conjoncture économique globale française et européenne, et, d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire et par des sociétés privées. Ils concourent ainsi à désigner les secteurs suivants comme particulièrement sensibles :

- le secteur du bâtiment qui marque une amélioration sensible à l'image du secteur immobilier dans son ensemble et qui a probablement atteint un point bas. Néanmoins les trésoreries des entreprises restent fragiles, 11% réglant leurs traites au-delà de 30 jours. Si le nombre de transactions est en augmentation sur l'année, la baisse sévère des mises en chantier et des demandes de permis de construire dégagent un horizon d'activité encore très limité pour les professionnels du secteur ;
- le secteur automobile qui autour de la réparation, de la construction et de la sous-traitance semble se stabiliser après une forte contraction de son marché. Si le déclin des ventes semble enrayé depuis quelques mois, cette embellie ne se traduit pas encore dans les chiffres du nombre de dépôts de bilans qui ont augmenté au cours de l'année ;
- le secteur du transport qui est un miroir du niveau d'activité est toujours fragilisé par une concurrence exacerbée qui s'amplifie avec la libéralisation du cabotage au niveau européen. Malgré la récente amélioration des coûts d'exploitation liée à la baisse du prix du pétrole, une tendance claire demeure difficile à dégager ;
- les constats formulés dans le secteur du commerce de proximité à partir des indicateurs d'activité fournis par la Banque de France depuis 2012 sont reconduits pour cet exercice. Le niveau des défaillances d'entreprises reste élevé dans ce secteur ;
- le secteur de l'imprimerie, lui-même sensible au niveau général de l'activité, est de surcroît confronté à la concurrence numérique, ce qui affecte certaines sociétés n'ayant pas anticipé ce virage technologique ;
- le secteur de l'agriculture qui est venu compléter les secteurs sous revue. L'analyse des délais de paiement, en particulier des filières d'élevage, montre une augmentation très significative des retards de paiements fournisseurs chez plus de 10% des exploitants, soit une augmentation de 3,2% en un an.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. En dépit d'une conjoncture peu amène, l'analyse des dossiers concernés se traduit par une dotation nette de 1,24 M€ Ces provisions ne sont pas déduites fiscalement.

Provision collective sur les prêts et créances

Cette provision est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut (E+) dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique 'coût du risque' du compte de résultat. Une évolution méthodologique appliquée pour la première fois sur l'arrêté des comptes de l'exercice inclut les engagements de hors-bilan. En tenant compte de cette modification marginale du périmètre de calcul et de l'ensemble des paramètres statistiques applicables, la provision collective est affectée d'une reprise nette de 0,49 M€

PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Détermination du périmètre

o Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

o Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

o Variation du périmètre

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2014, le périmètre du groupe n'a connu aucune modification.

1.2 Composition du périmètre

- Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au 31.12.2014 est le suivant :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	PNB en K€	Résultat Net	Activité Exercée
Volney développement	90,0%	90,0%	I.G	313	-51	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	I.G	720	333	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	I.G	6	-20	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0%	50,0%	MEE	0	0	Fonds Commun de Titrisation

(IG= intégration globale IP= intégration proportionnelle MEE = Mise en équivalence)

La mise en application des normes IFRS 10 et 11 ne permet plus l'utilisation de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 relative au contrôle des entités consolidées. Cette évolution normative ne reconnaît plus au Groupe le contrôle conjoint du Fonds Commun de Titrisation en partage avec le Groupe du Crédit Mutuel Océan, le FCT Zéphyr. Précédemment consolidé en intégration proportionnelle, le Fct Zéphyr est traité par Mise en Equivalence. Ses titres auparavant éliminés sont inscrits à compter de l'exercice 2014 dans le poste des Actifs Disponibles à la Vente (DALV). Ils remplacent pour un montant strictement équivalent la quote-part de créance détenue à son actif par le véhicule auparavant intégrée proportionnellement. Ce changement de méthode de consolidation n'a aucun impact tant sur la taille du bilan que sur le résultat du Groupe.

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale du CM MABN,
- de la SNC SIDEL, détenue à 50.00% par la Caisse Fédérale du CM MABN.

1.3 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts	Impôts Courants	Impôts Différés	Autres Taxes	Effectifs	Subventions Publiques
France	293 635	117 356	-29 812	1 374	-45 231	1 659	-

Note 2

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

o Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

o Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

o Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

Note 3

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. Le groupe a opté pour son application à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe ;
- le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne soit pas concerné ;
- les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9.
- Le groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat.

Suite à la définition de cette notion par l'ABE dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le groupe prépare sa mise en œuvre dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soit harmonisées.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon.

3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

○ Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « *Prêts et créances* », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou « *Actifs financiers disponibles à la vente* », selon l'amendement IAS 39.

○ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « *Prêts et Créances* ».

○ **Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

○ **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base de pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité, observées, en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

3.3 Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

○ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

○ *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normale.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

○ *Instruments négociés sur un marché actif*

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

○ *Instruments négociés sur un marché non actif*

Lorsqu'un marché est non actif, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

○ *Hiérarchie de la juste valeur*

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ... Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative

○ *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptable entre certains actifs et passifs.

○ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins-values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

○ **Actifs financiers disponibles à la vente**

○ *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés ni en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

○ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers ».

disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

○ *Dépréciation et risque de crédit des actifs disponibles à la vente*

a) *Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres*

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que le recouvrement du montant investi ne peut raisonnablement être attendu dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

b) *Dépréciation au titre du risque de crédit*

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

○ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

○ *Classification*

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt. Par ailleurs, les règles de cession de ce portefeuille, définies par la norme IAS 39, s'avèrent très strictes.

○ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

○ *Risque de Crédit*

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

○ **Dérivés et comptabilité de couverture**

○ *Détermination de la Juste valeur des dérivés*

La majorité des dérivés de gré à gré –swaps, accords de taux futurs, Caps, Floors, Options simples-, est valorisée selon des modèles standards communément admis tels l'actualisation des flux futurs, les modèles de Black & Scholes et les techniques d'interpolation, fondés sur des données observables dans le marché (courbes de taux, volatilités). La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument. Cet ajustement requis par la norme IFRS 13 est destiné à compenser certains surcoûts qu'induirait une gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Cette estimation est réalisée lors de chaque arrêté. Compte tenu que l'intégralité des opérations sur dérivés est régie par des conventions compensation cadre et soumise à des appels de marges quotidiens, l'exposition globale avec chaque contrepartie ajustée en juste valeur est considérablement réduite, limitant les risques précités à un niveau de matérialité jugé non significatif.

○ *Comptabilités de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est pas utilisée par le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

○ *Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés*

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en Actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement réglementaires (FINREP).

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

3.4 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, ...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5 Dettes subordonnées

Néant.

3.6 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

3.7 Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (§ 3.8).

3.8 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée

ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.10 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

o Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, a été fixé à 1,7 %,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 1,52 %,
- Le taux de charges sociales servant à estimer le salaire brut projeté est de 47%
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement calculé avec le taux d'actualisation retenu. L'écart entre le rendement réel et le rendement calculé constitue également un écart actuariel.

Le Groupe national du Crédit Mutuel-CIC a opté en 2012 pour une application anticipée de la norme IAS19 révisée publiée au journal officiel de la communauté européenne (règlement UE 475/2012). Ces principales dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par :

- la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat,
- l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette,

- un renforcement des informations à présenter en annexe ;

- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé aux évaluations nécessaires en date de novembre 2014, conformément au processus défini par le Groupe National.

Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 5 dernières années :

Toutes sommes en K€base décembre	2010	2010	2011	2012	2013	2014
Engagement de Passif Social	10 976	10 976	10 887	11 686	12 323	13 639
Valeur de l'Actif (contrat)	11 771	11 771	11 486	11 596	11 244	*14 048
Solde Actif/Passif	795	795	599	-90	-1 079	409
Revalorisation de l'Actif	563	563	548	519	514	*604
Rendement de l'actif	4,0%	4,0%	4,5%	4,2%	4,5%	*4,3%
Primes versées au contrat	2 077	2 077	0	502	0	3 006
Indemnités versées aux salariés et reprises aux contrats	- 2 168	- 2 168	-742	-837	-676	-675

(*) valeur estimative de valorisation des contrats

o **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

o **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

o **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.11 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles		
Immeubles	Constructions – Structures Equipements Agencements – Installations	20 ans linéaire 20 ans linéaire 10 ans linéaire
Mobilier.....		10 ans linéaire
Matériel.....		5 ans linéaire
Matériel informatique.....		4 ans linéaire

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3.12 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.13 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

o Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.14 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.15 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2014, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'accorde plus aucune garantie financière.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.16 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

o Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

o Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.17 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evènements significatifs »
- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- dépréciations durables
- provisions sur créances dépréciées
- provisions pour risques et charges
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs

Note 4

INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées, et les administrateurs du 2^{ème} degré (Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

Note 6

INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2014 s'élève ainsi à 363 K€

Par ailleurs, le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice,
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 7**NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE**

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IFRIC 21	Taxes	01/01/2015	Limitée

Note 7 bis**NORMES APPLIQUÉES POUR LA PREMIERE FOIS EN 2014**

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IFRS 10	Etats Financiers consolidés	01/01/2014	Limitée – Absence de contrôle exclusif du véhicule Zephyr FCT- Consolidation par Mise en équivalence
IFRS 11	Partenariats	01/01/2014	Limitée – Non reconnaissance du contrôle conjoint du véhicule Zephyr FCT

La mise en application des normes IFRS 10 et 11 ne permet plus l'utilisation de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 relative au contrôle des entités consolidées. Cette évolution normative ne reconnaît plus au Groupe le contrôle conjoint du Fonds Commun de Titrisation en partage avec le Groupe du Crédit Mutuel Océan, le FCT Zéphyr. Précédemment consolidé en intégration proportionnelle, le Fct Zéphyr est traité par Mise en Equivalence. Ses titres auparavant éliminés sont inscrits à compter de l'exercice 2014 dans le poste des Actifs Disponibles à la Vente (DALV). Ils remplacent pour un montant strictement équivalent la quote-part de créance détenue à son actif par le véhicule auparavant intégrée proportionnellement. Ce changement de méthode de consolidation n'a aucun impact tant sur la taille du bilan que sur le résultat du Groupe.

IFRS 12	Entités structurées non consolidées	01/01/2014	Non significatif
---------	-------------------------------------	------------	------------------

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2014 n'a pas d'effet significatif sur les états financiers de l'exercice 2014.

Note 8 – Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice : néant.

Note 9 – Récapitulatif des résultats des cinq exercices précédents

En K€

2009	2010	2011	2012	2013
54 603	48 136	70 399	66 157	84 904

Note 10 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2014. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance.

De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en K€ 31.12.2014	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de Hiérarchie
Actifs	12 790 552	11 267 457	1 523 095	42 564	12 744 898	3 090
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 220 910	2 220 229	681	0	2 220 910	0
Prêts et créances à la clientèle	10 523 988	9 001 469	1 522 519	0	10 523 988	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	45 654	45 759	-105	42 564	0	3090
Passifs	12 108 802	11 535 179	-573 623	0	6 462 164	5 646 637
Dettes envers les établissements de crédit	1 247 740	1 193 211	-54 529	0	1 247 739	0
Dettes envers la clientèle	8 495 896	8 140 772	-355 124	0	2 849 259	5 646 637
Dettes représentées par un titre	2 365 166	2 201 196	-163 970	0	2 365 166	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Montants en K€ 31.12.2013	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	12 141 357	11 301 628	839 729	60 208	12 081 149	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 496 487	2 495 640	847	0	2 496 487	0
- Titres de dettes - EC	0	0	0	0	0	0
- Prêts et avances - EC	2 496 487	2 495 640	847	0	2 496 487	0
Prêts et créances à la clientèle	9 581 571	8 741 739	839 832	0	9 581 571	0
- Titres de dettes - Clientèle	0	0	0	0	0	0
- Prêts et avances - Clientèle	9 581 571	8 741 739	839 832	0	9 581 571	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63 299	64 249	-950	60 208	3 091	0
Passifs	11 574 447	11 167 717	-406 730	0	11 574 447	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 262 464	1 203 890	-58 574	0	1 262 464	0
Dettes envers la clientèle	8 117 668	7 893 049	-224 619	0	8 117 668	0
Dettes représentées par un titre	2 194 315	2 070 778	-123 537	0	2 194 315	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,

- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 11 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC : 4 821 K€ce qui correspond à la rémunération des parts B.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

(Toutes sommes en milliers d'euros)

I. Notes relatives au bilan

Note 1. Caisse, banques centrales

1. a. Prêts et créances sur les établissements de crédits

	31.12.2014	31.12.2013
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales.....	64 880	61 919
Caisse.....	28 934	29 819
Total	93 814	91 738
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel.....	1 795 138	1 793 893
Autres comptes ordinaires.....	398	7 834
Prêts.....	5 665	529 159
Autres créances.....	414 826	156 850
Titres non cotés sur un marché actif.....	0	0
Créances rattachées.....	4 202	7 904
Total	2 220 229	2 495 640

1. b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2014	31.12.2013
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires.....	2 587	1 586
Emprunts.....	906 885	881 351
Autres dettes.....	271 297	77 142
Pensions.....	9 500	239 109
Dettes rattachées.....	2 942	4 702
Total	1 193 211	1 203 890

Note 2 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

2. a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014			31.12.2013		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
- Obligations & autres titres à revenu fixe.	0	0	0	0	0	0
. cotés.....	0	0	0	0	0	0
. non cotés.....	0	0	0	0	0	0
- Instruments dérivés de transaction.....	6 851	0	6 851	14 778	0	14 778
Total	6 851	0	6 851	14 778	0	14 778

2. b. Passifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur par résultat

Passifs financiers

	31.12.2014	31.12.2013
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction.....	6 643	13 361
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	6 643	13 361

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : Néant.

Note 3 – Couverture

3. a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)....	135 215	92 025	96 589	117 738
TOTAL	135 215	92 025	96 589	117 738

3 b – Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2014	31.12.2013	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers.....	39 627	56 148	-16 521
. de passifs financiers.....	6 404	-4 713	11 117

Note 4 – Analyse des instruments dérivés

	31.12.2014			31.12.2013		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instruments de taux</i>						
Swaps.....	1 518 177	6 963	6 985	3 113 706	13 476	13 469
Options et instr conditionnels.....	163 001	(112)	(342)	191 564	1 302	(108)
<i>Instruments de change</i>						
Autres contrats fermes.....	194 416	0	0	151 006	0	0
<i>Autres que taux et change</i>						
Autres contrats fermes.....	0	0	0	0	0	0
Sous-total	1 875 594	6 851	6 643	3 456 276	14 778	13 361
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps.....	3 069 467	135 215	92 025	3 513 444	96 589	117 738
Options et instr conditionnels.....						
Sous-total	3 069 467	135 215	92 025	3 513 444	96 589	117 738
Total	4 945 061	142 066	98 668	6 969 720	111 367	131 099

Note 5 – Actifs financiers disponibles à la vente

5a – Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2014	31.12.2013
. Effets publics.....	178 439	176 264
. Obligations et autres titres à revenu fixe.....	657 477	209 799
- Cotés.....	657 431	209 752
- Non cotés.....	46	47
. Actions et autres titres à revenu variable.....	230 827	216 866
- Cotés.....	181 223	186 051
- Non cotés.....	49 604	30 815
. Titres immobilisés.....	1 154 360	1 015 384
- Titres de participations.....	7 157	7 198
- Autres titres détenus à long terme.....	5 683	4 767
- Parts dans les entreprises liées.....	1 141 520	1 003 419
. Créances rattachées.....	6 359	5 324
TOTAL	2 227 462	1 623 637
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	812 023	746 277
Dont actifs dépréciés	392	185
Dont titres à revenu fixe dépréciés	2 612	11 854
Dont dépréciation	-5 657	-15 187
Dont titres de participation cotés	0	0

5b - Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,08%	416 000	5 353 700	26 500	17 400
BFCM	1,33%	4 258 893	168 538 419	383 361	311 481
SA GACM	8,20%	2 895 285	2 971 104	383 725	311 216
SA ACM IARD	3,59%	1 788 860	4 493 111	2 297 624	240 674
SA EURO INFORMATION	7,61%	784 413	931 958	934 283	75 776
SNC SIDEL	50,00%	183	620	53	30
SAS PATRIMONIALE 72	11,00%	1 562	6 403	585	71
OCEAN PARTICIPATIONS	10,00%	62 785	62 987	1 271	959

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2013 (chiffres CNC).

Note 6 – Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
<i>Disponibles à la vente</i>	529 248	501 278	1 196 935	2 227 461
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	180 203	0	0	180 203
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	159 779	501 278	0	661 057
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	189 266	0	41 561	230 827
- Participations & ATDLT – DALV	0	0	13 854	13 854
- Parts entreprises liées – DALV	0	0	1 141 520	1 141 520
<i>Transaction / JVO</i>	0	6 851	0	6 851
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	6 851	0	6 851
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	135 215	0	135 215
Total	529 248	643 344	1 196 935	2 369 527
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	0	6 643	0	6 643
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	6 643	0	6 643
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	92 025	0	92 025
Total	0	98 668	0	98 668
31.12.2013				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
<i>Disponibles à la vente</i>	584 917	0	1 038 720	1 623 637
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	178 038	0	0	178 038
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	213 349	0	0	213 349
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	193 530	0	23 336	216 866
- Participations & ATDLT – DALV	0	0	11 965	11 965
- Parts entreprises liées – DALV	0	0	1 003 419	1 003 419
<i>Transaction / JVO</i>	0	14 778	0	14 778
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	14 778	0	14 778
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	96 589	0	96 589
Total	584 917	111 367	1 038 720	1 735 004
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	0	13 361	0	13 361
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	13 361	0	13 361
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	117 738	0	117 738
Total	0	131 099	0	131 099

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,

- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hierarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3

31.12.2014	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transfert	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	1 038 720	19 943	72 035	-559	-2 439	0	187	67 689	1 359	1 196 935
-Oblig. Et autres TRF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-Actions, TAP et autres TRV – DALV	23 336	19 016	0	0	-2 439	0	0	1 648	0	41 561
-Participations & ATDLT-DALV	11 965	927	0	-198	0	0	11	-29	1 178	13 854
-Parts entreprises liées-DALV	1 003 419	0	72 035	-361	0	0	176	66 070	181	1 141 520
-Transaction JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31.12.2013	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transfert	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvts	Clôture
Disponible à la vente	996 448	6 440	2 267	-27	-5 354	0	-162	39 380	-272	1 038 720
-Oblig. Et autres TRF	112	0	0	0	-112	0	0	0	0	0
-Actions, TAP et autres TRV – DALV	23 111	3 693	0	0	-3 628	0	0	160	0	23 336
-Participations & ATDLT-DALV	10 902	2 747	0	-27	-1 614	0	-162	389	-270	11 965
-Parts entreprises liées-DALV	962 323	0	2 267	0	0	0	0	38 831	-2	1 003 419
-Transaction JVO	311	0	0	0	-311	0	0	0	0	0

Note 7 – Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2014	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)
Actifs financiers					
Dérivés.....	142 066	142 066	-78 517		-53 048
Pensions.....	7	7	0	-7	0
Total	142 073	142 073	-78 517	-7	-53 048

31.12.2014	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)
Passifs financiers					
Dérivés.....	98 668	98 668	-78 517	0	-20 151
Pensions.....	9 500	9 500	0	-9 500	0
Total	108 168	108 168	-78 517	-9 500	-20 151

31.12.2013	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)
Actifs financiers					
Dérivés.....	111 367	111 367	-109 950	0	- 1 417
Pensions.....	0	0		0	0
Total	111 367	111 367	- 109 950	0	- 1 417

31.12.2013	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan		
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)
Passifs financiers					
Dérivés.....	131 099	131 099	- 109 950	0	- 16 966
Pensions.....	239 357	239 357	0	-239 357	0
Total	370 456	370 456	- 109 950	-239 357	- 16 966

Note 8 – Clientèle

8a – Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2014	31.12.2013
Créances saines.....	8 914 601	8 662 389
. Créances commerciales.....	64 464	65 543
. Autres concours à la clientèle.....	8 826 774	8 572 660
- crédits à l'habitat.....	5 798 533	5 591 675
- autres concours et créances diverses dont pensions.....	3 028 241	2 980 985
. Créances rattachées.....	23 363	24 186
Créances d'assurance et réassurance.....	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle.....	198 120	182 336
Créances brutes.....	9 112 721	8 844 725
Provisions individuelles.....	-103 382	-94 622
Provisions collectives.....	-7 870	-8 364
TOTAL	9 001 469	8 741 739
dont prêts subordonnés.....		0

Opérations de location financement avec la clientèle : Néant.

8b- Dettes envers la clientèle

	31.12.2014	31.12.2013
. Comptes d'épargne à régime spécial.....	5 383 626	5 184 353
- à vue.....	3 391 179	3 357 005
- à terme.....	1 992 447	1 827 348
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne.....	1 580	1 980
Sous-total.....	5 385 206	5 186 333
. Comptes à vue.....	1 462 526	1 420 523
. Comptes et emprunts à terme.....	1 273 067	1 264 250
. Pensions.....	0	0
. Dettes rattachées.....	19 973	21 943
. Dettes d'assurance et de réassurance.....	0	0
Sous-total.....	2 755 566	2 706 716
TOTAL	8 140 772	7 893 049

Note 9 – Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2014	31.12.2013
. Titres.....	45 925	72 001
- Effets publics.....	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe.....	45 925	72 001
. Cotés.....	43 526	61 768
. Dépréciés.....	2 399	10 233
. Créances rattachées.....	128	149
TOTAL Brut	46 053	72 150
dont actifs dépréciés	2 397	10 224
Provisions pour dépréciation	-294	-7 901
TOTAL Net	45 759	64 249

Note 10 – Cadrage des provisions pour dépréciation

	31.12.2013	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2014
Prêts et créances sur la clientèle.....	-102 986	-32 310	24 044	0	-111 252
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRF	-11 807	-185	10 414	-988	-2 566
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRV	-3 380	-177	285	181	-3 091
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"..	-7 901	0	7 607	0	-294
Total	-126 074	-32 672	42 350	-807	-117 203

Note 11 – Dettes représentées par un titre

	31.12.2014	31.12.2013
Bons de caisse.....	80 529	77 826
TMI & TCN.....	2 094 466	1 965 677
Dettes rattachées.....	26 201	27 275
TOTAL	2 201 196	2 070 778

Note 12 – Impôts**12a – Impôts courants**

	31.12.2014	31.12.2013
Actif (par résultat).....	62 011	67 574
Passif (par résultat).....	22 201	28 433

12b – Impôts différés

	31.12.2014	31.12.2013
Actif (par résultat).....	38 803	37 429
Actif (par capitaux propres).....	0	0
Passif (par résultat).....	0	0
Passif (par capitaux propres).....	53 091	43 138

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	56		13	
. Différences temporaires sur	39 604	53 948		
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente		53 948		43 459
- Autres gains/pertes latentes ou différés	857		321	
- provisions	20 074		22 166	
- autres décalages temporaires	18 673		15 250	
. Compensation	-857	-857	-321	-321
Total des actifs et passifs d'impôts différés	38 803	53 091	37 429	43 138

Note 13 – Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

13a – Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement.....	16 664	19 221
Comptes d'ajustement sur devises.....	4	4
Produits à recevoir.....	3 761	4 277
Comptes de régularisation divers.....	41 670	58 374
Sous-total	62 099	81 876
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés.....	7 701	27 006
Débiteurs divers.....	57 427	78 171
Autres emplois divers.....	15	0
Sous-total	65 143	105 177
Total	127 242	187 053

13b- Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	1	1
Charges à payer.....	6 173	6 335
Produits constatés d'avance.....	67 891	76 607
Comptes de régularisation divers.....	29 803	16 790
Sous-total	103 868	99 733
Autres passifs		
Créditeurs divers.....	77 059	53 225
Sous-total	77 059	53 225
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus.....	0	0
Sous-total	0	0
Total	180 927	152 958

Note 14 – Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : Néant.

Note 15 – Immeubles de placement

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2014
Coût historique.....	1 158	43	-125	0	1 076
Amortissement et dépréciation.	-616	-35	87	0	-564
Montant net	542	8	-38	0	512

Note 16 – Immobilisations corporelles et incorporelles**16a – Immobilisations corporelles**

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2014
Coût historique					
Terrains d'exploitation.....	2 471	1 312	-22	0	3 761
Constructions d'exploitation.....	105 586	3 248	-953	0	107 881
Autres immobilisations corporelles.	18 885	4 037	-3 476	0	19 446
Total	126 942	8 597	-4 451	0	131 088
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation.....	-61 686	- 6 203	857	0	-67 032
Autres immobilisations corporelles.	-16 005	-759	562	0	-16 202
Total	-77 691	-6 962	1 419	0	-83 234
Montant net	49 251	1 635	-3 032	0	47 854

Dont immeubles loués en location financement : Néant.

16b – Immobilisations incorporelles

	31.12.2013	Acquisitions	Cessions	31.12.2014
Coût historique				
. Immobilisations acquises.....	3 117	11	-4	3 124
- logiciels.....	29	2	0	31
- autres.....	3 088	9	-4	3 093
Total	3 117	11	-4	3 124
Amortissement et dépréciation				
. Immobilisations acquises.....	-3 110	-12	5	-3 117
- logiciels.....	-29	-2	0	-31
- autres.....	-3 081	-10	5	-3 086
Total	-3 110	-12	5	-3 117
Montant net	7	-1	1	7

Note 17 – Ecart d'acquisition

Néant.

Note 18 – Provisions techniques des contrats d'assurance
Néant.

Note 19 – Provisions et passifs éventuels

	31.12.2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2014
Provisions pour risques.....	25 642	3 713	-60	-10 340	18 955
Sur engagements par signature....	1 848	930	0	-1 092	1 686
Provision pour impôts.....	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges.....	4 253	294	-60	-1 427	3 060
Provisions pour risques/créances diverses.....	19 541	2 489	0	-17 821	14 209
Autres provisions.....	12 719	2 043	-286	-1 628	12 848
Provision pour épargne logement	5 679	1 078	0	-9	6 748
Provision pour éventualités div.	3 232	848	-286	-1 617	2 177
Autres provisions.....	3 808	117	0	-2	3 923
Provisions pour médaille du travail	2 164	175	-1 329	0	1 010
Total	40 525	5 931	-1 675	-11 968	32 813

	31.12.2012	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2013
Provisions pour risques.....	22 269	11 677	-1 243	-7 061	0	25 642
Sur engagements par signature....	1 692	976	0	-820	0	1 848
Provision pour impôts.....	1 826	0	0	-1 826	0	0
Provisions pour litiges.....	3 088	1 685	-38	-482	0	4 253
Provisions pour risques/créances diverses.....	15 663	9 016	-1 205	-3 933	0	19 541
Autres provisions.....	20 120	1 246	-2 823	-5 824	0	12 719
Provision pour épargne logement	4 806	875	0	-2	0	5 679
Provision pour éventualités div.	10 105	148	-2 823	-4 198	0	3 232
Autres provisions.....	5 209	223	0	-1 624	0	3 808
Provisions pour médaille du travail.....	1 022	403	-82	-24	845	2 164
Total	43 411	13 326	-4 148	-12 909	845	40 525

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne.....	275 190	618 311	369 442	1 262 943
Montant des provisions sur PEL.....		1 223	2 013	3 236
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne.....				166 380
Montant des provisions sur CEL.....				2 244
Dotations Provisions EL.....				(1 078)
Reprises Provisions EL.....				9
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL.....				(50 409)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL.....				1 268

Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2014
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite.....	1 247	0	-1 247	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme).....	917	175	-82	1 010

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'actualisation (1)	1,70%	3,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,52%	1,70 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2013	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2014
Engagements	9 108	266	413		-92	1 403	-675	10 423
Contrat d'assurance	8 111	248		2 731		290	-675	10 705
Provision	997							-282

Variation de la dette actuarielle	31.12.2012	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2013
Engagements	8 831	244	402		-27	334	-676	9 108
Contrat d'assurance	8 541	246					-676	8 111
Provision	290							997

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2013	Effets de réactualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2014
Juste valeur des actifs du régime	8 111	538		2 731	-675	10 705

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2012	Effets de réactualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2013
Juste valeur des actifs du régime	8 541	239	7		-676	8 111

Position nette	31.12.2013	31.12.2014
Dette actuarielle	8 831	10 423
Juste valeur des actifs du régime	9 098	10 705
Solde net	-267	-282

31.12.2014				
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				10 705
Total				10 705

31.12.2013				
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				8 111
Total				8 111

Note 20 – Dettes subordonnées : Néant.

Note 21 – Réserves liées au capital et réserves

21a – Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2014	31.12.2013
. Capital et réserves liées au capital.....	357 047	354 003
- Capital.....	347 484	344 440
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion.....	9 563	9 563
. Réserves consolidées.....	859 419	781 486
- Autres réserves (dont effets liés à la première application).....	859 418	781 485
- Report à nouveau.....	1	1
Total	1 216 466	1 135 489

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limités dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

21b – Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2014	31.12.2013
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente.....	812 023	746 277
- dérivés de couverture (CFH).....	0	0
- écarts actuariels sur les régimes à prestations définies.....	-1 398	-524
Total	810 625	745 753

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

Note 22 – Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2014	31.12.2013
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit.....	42 963	47 513
Engagements en faveur de la clientèle.....	1 244 109	1 147 055
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit.....	12 085	194
Engagements d'ordre de la clientèle.....	249 153	215 622
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés.....	267	31 166

Engagements reçus	31.12.2014	31.12.2013
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit.....	0	2 460
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit.....	1 495 337	1 403 827
Engagements reçus de la clientèle.....	167 332	159 161
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus.....	30 280	18 934

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2014	31.12.2013
Actifs donnés en pension	11 283	246 738
Passifs associés	9 500	239 109
Total	20 783	485 847

Autres Actifs donnés en garantie de passif

	31.12.2014	31.12.2013
Titres prêtés.....	0	0
Dépôts de garantie sur opération de marché...	7 701	27 006
Total	7 701	27 006

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Au 31.12.2014, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 11.283 K€

II. Notes relatives au compte de résultat

Note 23 – Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2014		31.12.2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales.....	27 624	-14 708	46 646	-19 298
. Clientèle.....	327 505	-140 832	334 702	-156 750
. Instruments dérivés de couverture.....	43 035	-57 466	49 404	-63 522
. Actifs financiers disponibles à la vente.....	17 375		10 104	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	762		882	
. Dettes représentées par un titre.....		-47 887		-47 292
TOTAL	416 301	-260 893	441 738	-286 862
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	373 266	-203 427	392 334	-223 340
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		-203 427		-223 340

Note 24 – Commissions

	31.12.2014		31.12.2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit.....	1 114	-125	1 453	-122
Clientèle.....	36 858	-918	38 155	-696
Titres.....	5 395	-154	5 200	-208
<i>Dont activités gérées pour compte de tiers.....</i>	<i>3 266</i>		<i>3 350</i>	
Instruments dérivés.....	22	0	23	0
Change	62	0	53	0
Engagements de financement et de garantie.....	0	-1	0	-2
Prestations de services.....	80 822	-15 880	79 957	-15 531
TOTAL	124 273	-17 078	124 841	-16 559

Note 25 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014	31.12.2013
Instruments de transaction.....	-1 158	413
Inefficacité des couvertures.....	-3 769	-6 103
. Sur couverture de juste valeur (FVH).....	-3 769	-6 103
- variations juste valeur des éléments couverts.	-62 641	2 414
- variations juste valeur des éléments de couverture	58 872	-8 517
Résultat de change.....	-524	13
Total des variations de juste valeur	-5 451	-5 677
dont dérivés de transaction.....	-1 191	375
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché :	0	0

Note 26 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

31.12.2014				
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe.....		0	0	0
. Actions et autres titres à revenu variable.....	1 601	2 348	0	3 949
. Titres immobilisés.....	32 260	-302	108	32 066
. Autres.....	0	0	0	0
Total	33 861	2 046	108	36 015

31.12.2013				
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe.....		120	0	120
. Actions et autres titres à revenu variable.....	600	5 208	0	5 808
. Titres immobilisés.....	32 041	86	2 349	34 476
. Autres.....	0	-2 415	0	-2 415
Total	32 641	2 999	2 349	37 989

Note 27 – Produits / Charges des autres activités

	31.12.2014	31.12.2013
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :.....	0	0
. Immeubles de placements :		
- reprises de provisions/amortissements.....	0	0
- plus values de cession.....	0	0
. Charges refacturées.....	51	88
. Autres produits.....	2 532	2 482
Sous-total	2 583	2 570
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :.....	0	0
. Immeubles de placement :.....	-35	-36
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu).....	-35	-36
- moins values de cession.....	0	0
. Autres charges.....	-2 080	-807
Sous-total	-2 115	-843
Total autres produits nets / autres charges nettes	468	1 727

Produits nets des activités d'assurance : Néant

Note 28 – Frais généraux

	31.12.2014	31.12.2013
Charges de personnel	-113 558	-115 950
Autres charges	-59 600	-58 140
TOTAL	-173 158	-174 090

28 a- Charges de personnel

	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et traitements.....	-64 134	-63 873
Charges sociales.....	-27 197	-29 613
Intéressement et participation des salariés.....	-12 211	-12 395
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	-10 016	-10 069
TOTAL	-113 558	-115 950

Effectifs moyens

	31.12.2014	31.12.2013
Techniciens de la banque.....	1 129	1 136
Cadres.....	530	539
Total	1 659	1 675

Aucune charge n'est provisionnée ni enregistrée au titre du droit individuel à la formation (DIF).

28b- Autres charges d'exploitation

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts et taxes.....	-6 200	-6 031
Services extérieurs.....	-46 554	-45 060
Autres charges diverses.....	121	15
Total	-52 633	-51 076

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat :

En K€	31.12.2014	31.12.2013
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie.....	139	143
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval.....	95	94

28c- Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2014	31.12.2013
Amortissements :	-6 971	-7 064
- immobilisations corporelles	-6 962	-7 063
- immobilisations incorporelles	-9	-1
Dépréciations :	4	0
- immobilisations incorporelles	4	0
Total	-6 967	-7 064

Note 29 – Coût du risque

31.12.2014	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-31 677	23 062	-7 407	-863	729	-16 156
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-31 677	23 062	-7 407	-863	729	-16 156
Sous total	-31 677	23 062	-7 407	-863	729	-16 156
HTM - DJM	0	7 607	0	0	0	7 607
AFS - DALV	-185	10 414	-10 414	0	0	-185
Autres	-3 419	8 914	0	0	0	5 495
Total	-35 281	49 997	-17 821	-863	729	-3 239

31.12.2013	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-29 497	25 212	-5 276	-3 578	485	-12 654
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-29 497	25 212	-5 276	-3 578	485	-12 654
Sous total	-29 497	25 212	-5 276	-3 578	485	-12 654
HTM - DJM	-319	7 766	0	0	0	7 447
AFS - DALV	-2 381	512	-951	0	0	-2 820
Autres	-9 993	5 958	0	0	0	-4 035
Total	-42 190	39 448	-6 227	-3 578	485	-12 062

Note 30 – Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations corporelles & incorporelles	118	284
. MV de cession	-108	-187
. PV de cession	226	471
TOTAL	118	284

Note 31 – Variations de valeur des écarts d'acquisition

Néant.

Note 32 – Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2014	31.12.2013
Charge d'impôt exigible	-29 832	-32 585
Charge d'impôt différé	1 374	5 896
Ajustements au titre des exercices antérieurs	20	258
TOTAL	-28 438	-26 431

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'impôt théorique	38,00%	38,00%
Impact du taux réduit s/PV à long terme		-0,03%
Décalages permanents		-8,52%
Autres	-9,51%	-5,71%
Taux d'impôt effectif	24,23%	23,74 %
Résultat taxable	117 356	111 329
Charge d'impôt	-28 438	-26 431

3. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

Note 33– Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2014	31.12.2013
	Mouvements	Mouvements
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-2 184	-3 510
Autres mouvements	67 922	43 244
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-874	-524
TOTAL	64 864	39 210

Note 34 – Variation des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	76 226	-10 488	65 738	46 095	-6 361	39 734
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-1 410	536	-874	-845	321	-524
Total	74 816	-9 952	64 864	45 250	-6 040	39 210

EXPOSITION AUX RISQUES

Note R1 – Ratios règlementaires

Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mises en équivalence).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation de réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Note R2 – Suivi du risque de crédit

Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par les Conseils d'administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CMCIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du groupe.

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

En K€	31.12.2014					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6mois	>6mois <1 an	>1 an	Total			
Inst capit. propres						166	166	0
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	2 151	2 151	0
Etablissement de Crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements crédits	0	0	0	0	0	2 151	2 151	0
Prêts et avances	109 656	1 266	3 742	60	114 774	94 738	209 462	0
Adm. Centrales	11 076	52	592	0	11 720	0	11 720	0
Institutions non établissements crédits	217	0	173	0	390	3 942	4 332	0
Grandes entreprises	8 556	0	0	0	8 556	6 953	15 509	0
Clientèle de détail	89 807	1 214	2 977	60	94 058	83 843	177 901	0
En K€	31.12.2013					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres réhaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6mois	>6mois <1 an	>1 an	Total			
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	2 379	2 379	0
Etablissements de Crédit	0	0	0	0	0	47	47	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	2 332	2 332	0
Prêts et avances	100 742	738	0	0	101 480	87 714	189 194	126 873
Institutions non établissements crédits	9 582	0	0	0	9 582	0	9 582	0
Grandes entreprises	14 543	0	0	0	14 543	10 223	24 766	8 468
Clientèle de détail	76 617	738	0	0	77 355	77 491	154 846	118 405

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers comités et lors des Conseils d'Administration.

Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale, est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant, les chargés d'engagements collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2014	31.12.2013
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 220 229	2 495 640
Clientèle	9 112 721	8 844 725
Exposition brute	11 332 950	11 340 365
Dépréciations		
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-111 252	-102 986
Exposition nette	11 221 698	11 237 379

Répartition des crédits par type de clientèle	31.12.2014	31.12.2013
	en %	en %
A-administrations et banques centrales	14,9%	16,2%
B-établissements (institutions)	12,3%	6,3%
C-entreprises (corporate)	6,9%	7,4%
D-clientèle de détail (retail)	65,9%	70,1%

Répartition géographique des prêts interbancaires	31.12.2014	31.12.2013
	en %	en %
France	72,9%	66,1%
Europe hors France	21,9%	27,2%
Autres pays	5,2%	6,7%

	31.12.2014	31.12.2013
<i>Qualité des risques</i>		
Créances dépréciées individuellement	198 120	182 336
Provisions pour dépréciation individuelle	-103 382	-94 622
Provision collective des créances	-7 870	-8 364
Taux de couverture global	56,2%	56,5%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	52,2%	51,9%

	31.12.2014	31.12.2013
	en %	en %
Structure des encours interbancaires par note		
AAA et AA+	36,2%	47,7%
AA et AA-	4,3%	6,3%
A+ et A	43,5%	28,5%
A- et BBB+	5,9%	7,1%
BBB et en dessous	10,2%	10,4%

TRAITEMENT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT POUR COMPTE PROPRE

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 4 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de distribution génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;

2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres ;

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;

4- un encours de titres de 746 M€ éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2014. Cet encours comprend les titres du Fct Zephyr.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- Le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2014 s'élevait à 2 651 M€ contre 2 514 M€ hors opération Zéphyr, en augmentation de 137 M€ par rapport au 31 décembre 2013.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le coefficient de liquidité : au 31 décembre 2014, ce coefficient s'élevait à 166%,
- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2014, il atteint 93,25%

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 87 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2014, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 108 %.

Tableau des maturités pour le risque de liquidité

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2014							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Maturités résiduelles contractuelles en K€								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	3	13	59	141	266	6369		6851
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	7	279	1 174	3 032	66 324	64 399		135 215
Actifs fin. disponibles à la vente	317	10 344	14 332	103 003	386 434	330 627	1 382 404	2 227 461
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	1 048 122	220 511	771 127	922 402	2 050 942	6 208 088	15	11 221 207
Placements détenus jusqu'à leur échéance		7 001	1 901	13 797	3 090	19 970		45 759
Autres actifs	16 670	102 771	51		3 750	3 750	15	127 007
Passif								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	3	5	59	130	186	6 260		6 643
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	1 227	2 833	2 715	7 484	43 881	33 885		92 025
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 554 258	540 934	838 954	1 030 659	1 979 857	1 486 021	106 919	11 537 602
Autres engagements	2 574 234	143 415	680 179	4 782	19 942	54 470	56 979	3 534 001

Tableau issu de la consolidation prudentielle qui consolide la filiale ACMAN par mise en équivalence au lieu de l'intégration globale en normes IFRS.

Risque de taux

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- ⇒ relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- ⇒ relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs taux variable.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinés à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation.

La limite de transformation nationale est calculée semestriellement par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, sur la base des situations aux 30 Juin et 31 Décembre et des prévisions de production. La sensibilité du PNB à 1 et 2 ans ne doit pas dépasser +/- 6 %.

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200pb est de -110 M€ en fonds propres supplémentaires.

Risque de change

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et, Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

Risque de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

- Portefeuille de capitalisation long terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 6 % à 8 % de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5 % à 6 %.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général et dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2014, son encours atteint 143 M€ et son exposition répartie sur 30 fonds différents. La performance du portefeuille atteint 3,97 % et contribue au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 1,1 M€

- Portefeuille de distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice précédent.

L'encours résiduel du portefeuille s'élève à 56 M€ contre 117 M€ fin 2013, principalement investi en risques bancaires européens et en titrisations. La sortie de la ligne Fleet Street III et l'abandon de la provision sectorielle Cmbis devenue peu significative (cf. § événements significatifs) permettent au portefeuille de dégager une contribution de 9,64 M€ au résultat courant avant impôt 2014 contre 10,80 M€ l'année précédente.

- Portefeuille de gestion de la liquidité

Créé en janvier 2012, ce nouveau portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III.

L'encours du portefeuille s'élève à 239 M€ dont 181 M€ de risques souverains français et 58 M€ de covered bonds émis par banques européennes.

Au 31 décembre 2014, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt 2,87 M€

- Portefeuille de rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissement collectif ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposé sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2014 est de 60 M€ dont 20 M€ d'OPCVM.

Au 31 décembre 2014, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 1,33 M€

- Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 55 M€ au 31 décembre 2014. Il impacte positivement le résultat courant avant impôt 2014 à hauteur de 0,83 M€

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2014 restera caractérisée par la faiblesse de la demande et de la croissance mondiale. Seule l'économie américaine a confirmé son redémarrage alors que les Européens éprouvent toujours des difficultés à trouver une sortie à leurs difficultés économiques et leurs crises politiques. Les pays émergents ont, quant à eux, subi les grands rééquilibrages financiers mondiaux et ont vu la fuite d'une grande partie des avoirs non-résidents investis sur leur zone.

Dans ce contexte, la France a connu une faible croissance en 2014, et son économie peine à redémarrer. En 2014, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a continué de contribuer au développement économique de ses régions. Son activité soutenue de crédit, d'épargne et de prévoyance au service des projets de ses sociétaires clients confirment cet engagement. En accompagnant tant les entreprises en fonds propres que les agriculteurs avec sa nouvelle offre de portage foncier, il marque également sa volonté d'être un partenaire durable et responsable.

Dans les grandes lignes, l'environnement économique et social de 2015 sera semblable à celui de 2014. Faible croissance, taux d'intérêt très bas et évolutions technologiques continueront à affecter le secteur bancaire. Au service de ses clients sociétaires, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie inscrira son action dans le temps et sur son territoire. Le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie poursuivra donc son adaptation et son action en s'appuyant sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière.

RAPPORT DE GESTION

En application du règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la fédération :

Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie
Siège Social : 43, boulevard Volney – 53083 LAVAL Cedex 9

CIFRALEX

92, Avenue Robert Buron – 53000 LAVAL
Tél. : +33 (0) 2 43 59 16 32 – Fax : +33 (0) 2 43 49 12 12
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 469 120 euros – RCS Laval B 392 097 226

MAZARS

Siège Social : EXALTIS – 61, Rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE
Tél. : +33 (0) 1 49 97 60 00 – Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre B 784 824 153

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I -Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7 bis de l'annexe « Normes appliquées pour la première fois en 2014 » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 01 janvier 2014.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire: le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités telles que décrites dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur des bases individuelles, collectives et sectorielles.
- Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie pour leurs dépréciations et plus particulièrement celles relatives aux titres de capitaux propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Laval et à Courbevoie, 22 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

CIFRALEX
Antoine Butrot

MAZARS
Anne Veaute

Crédit  Mutuel

_____ Maine-Anjou, Basse-Normandie _____